

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 mai 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 mai 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 22
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 11
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis,
UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, BRAND Denis, GACON Thomas,
ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
11

Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à RICHE Laurent
LEIB Hélène a donné procuration à GATTESCO Francis
WEBER Daniel a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
MAYORAL Caroline a donné procuration à BROMBACHER Christian
WALD Frédéric a donné procuration à GERRER Valérie
HAMMERER Emilie a donné procuration à FRITTOLINI Claudia
LITZLER Corine a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
ACHA Giulia a donné procuration à JACQUIN Myrna
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
HEYER Pascal a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

1. Présentation de Marie Normand, directrice artistique pour le festival jeune public Momix, coordinatrice du projet culturel de la Ville de Kingersheim

Le Conseil municipal a pris connaissance des informations données.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 mai 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 mai 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 mai 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 22
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 11
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis,
UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, BRAND Denis, GACOIN Thomas,
ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
11

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à RICHE Laurent
LEIB Hélène a donné procuration à GATTESCO Francis
WEBER Daniel a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
MAYORAL Caroline a donné procuration à BROMBACHER Christian
WALD Frédéric a donné procuration à GERRER Valérie
HAMMERER Emilie a donné procuration à FRITTOLINI Claudia
LITZLER Corine a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
ACHA Giulia a donné procuration à JACQUIN Myrna
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
HEYER Pascal a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2024

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 mai 2024

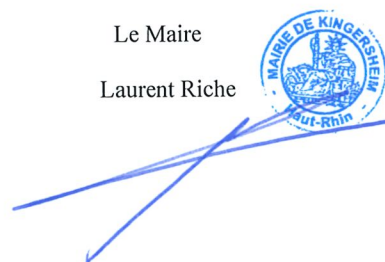
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 mai 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 mai 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 22
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 11
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis,
UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, BRAND Denis, GACON Thomas,
ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
11

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à RICHE Laurent
LEIB Hélène a donné procuration à GATTESCO Francis
WEBER Daniel a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
MAYORAL Caroline a donné procuration à BROMBACHER Christian
WALD Frédéric a donné procuration à GERRER Valérie
HAMMERER Emilie a donné procuration à FRITTOLINI Claudia
LITZLER Corine a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
ACHA Giulia a donné procuration à JACQUIN Myrna
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
HEYER Pascal a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

3. Rapport d'activités 2023 de la Ville de Kingersheim

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport d'activités 2023 de la Ville de Kingersheim.

Jusqu'à présent la Ville de Kingersheim réalisait annuellement en septembre un point de rentrée en Conseil municipal afin d'informer sur les actions ayant eu lieu pendant la période estivale. Cette démarche ayant pour but d'informer les conseillers municipaux qui ont pu s'absenter pendant cette période de vacances.

Ce faisant, il a été constaté que ce point de rentrée débordait de plus en plus, couvrant pour certains services tout le 1er semestre de l'année. D'autres y intégraient aussi des parties prévisionnelles pour la fin de l'année.

Aussi, lors de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2023, il a été suggéré de produire un rapport d'activités sur l'année précédente avec des indicateurs et des chiffres clés de la Ville et qui serait également mis à disposition de la population, comme cela se fait dans d'autres collectivités.

Il est rappelé qu'il n'y a pas d'obligation pour les communes d'établir un rapport d'activités, cette obligation valant pour les EPCI conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent rapport d'activités synthétise le bilan général des actions menées par la Ville au cours de l'année 2023 pour une meilleure appropriation de l'ampleur des compétences de la Ville mises aux services des habitants (la source principale des données est l'INSEE). Il renseigne également sur les actions menées par m2A pour la Ville dans le cadre de ces compétences intercommunales.

Ce rapport s'articule notamment autour des thématiques suivantes :

- Kingersheim, une ville agréable à vivre : Urbanisme, habitat et environnement
- Kingersheim, une ville dynamique : Education, sport, culture et vie associative
- Kingersheim, une ville solidaire entre les générations : Action sociale & CCAS
- Kingersheim, une ville citoyenne : Pratiques démocratiques et citoyenneté
- Kingersheim, une ville entretenue : Patrimoine communal & entretien du cadre de vie
- Kingersheim, une ville sûre : Prévention Sécurité
- Moyens Généraux : Ressources Humaines – Finances - Achats publics - Informatique
- Les portails institutionnels de Kingersheim : Secrétariat Général, Cabinet du Maire et Accueil & Etat-Civil

Ce rapport, présenté en Commissions réunies le 15 mai dernier, est consultable sur le site internet de la Ville. Il est également consultable en mairie au Secrétariat Général.

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activités 2023 de la Ville de Kingersheim.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 mai 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 mai 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 mai 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 22
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 11
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis,
UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, BRAND Denis, GACOIN Thomas,
ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
11

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à RICHE Laurent
LEIB Hélène a donné procuration à GATTESCO Francis
WEBER Daniel a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
MAYORAL Caroline a donné procuration à BROMBACHER Christian
WALD Frédéric a donné procuration à GERRER Valérie
HAMMERER Emilie a donné procuration à FRITTOLINI Claudia
LITZLER Corine a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
ACHA Giulia a donné procuration à JACQUIN Myrna
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
HEYER Pascal a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

4. Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales à l'initiative de l'Association des Petites Villes de France

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Gouvernement a récemment annoncé la mise à contribution financière des collectivités territoriales au redressement des comptes publics. Or, les collectivités ne portent pas de responsabilité dans l'accroissement des déficits budgétaires. La réduction progressive de leur autonomie financière et fiscale rend les collectivités plus que jamais vulnérables aux décisions budgétaires de l'Etat. Ce sont en particulier les investissements des collectivités qui sont visés : ces investissements, pourtant indispensables à la bonne santé du tissu économique local, sont d'autant plus nécessaires pour réussir la transition écologique. Face à ces injonctions contradictoires, le Conseil municipal est invité à adopter la motion présentée à l'initiative de l'Association des petites villes de France.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Considérant qu'à la suite de la publication des chiffres du déficit public pour l'année 2023 et de la gravité de la situation des finances et de la dette publique, le gouvernement a décidé un certain nombre de mesures d'économie et d'imposer aux collectivités de réduire les dépenses de fonctionnement de 0,5 % en volume en dessous du niveau de l'inflation,

Considérant que les efforts demandés aux collectivités représenteraient une ponction de 15 milliards d'euros sur 5 années, alors même que les collectivités territoriales ont de plus en plus de mal à faire fonctionner les services publics locaux et sont appelées à prendre de plus en plus le relais de l'État dans le domaine de la santé, de la sécurité et très bientôt de la petite enfance avec la mise en place d'un service public à l'échelle du bloc communal,

Considérant que les collectivités, soumises à « la règle d'or » réalisent 70% de l'investissement public et près de 20 % des dépenses publiques, alors qu'elles représentent moins de 9 % du total de la dette publique, elles ne sont par conséquent nullement responsables de la dégradation des comptes publics,

Considérant que l'autonomie financière et fiscale des collectivités territoriales est remise en cause depuis une vingtaine d'années par la suppression de leurs leviers fiscaux et une recentralisation rampante de l'Etat,

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'adopter la motion présentée en :

- rappelant que les collectivités n'ont jamais été à l'origine des diverses mesures de suppression d'impôts locaux de ces 20 dernières années qui ont porté atteinte à l'autonomie fiscale des collectivités tout en coûtant de plus en plus cher à l'État,
- rappelant que les Maires ont été présents au moment de la crise sanitaire, palliant les carences de l'État et qu'ils ont subi récemment la flambée des prix de l'énergie ainsi que diverses mesures normatives prises unilatéralement par l'État et qui ont un coût considérable pour les budgets locaux,
- rappelant qu'à l'heure où interviennent ces coupes budgétaires, les conseils municipaux sont engagés en deuxième partie de mandat dans la mise en œuvre de leurs programmes municipaux, notamment avec des investissements dans le cadre de la transition écologique,
- demandant au gouvernement de ne pas remettre en cause la capacité d'agir des collectivités, et de leur permettre de mener à bien les projets issus des engagements pris lors de la campagne municipale,
- demandant enfin au gouvernement de garantir l'autonomie financière et fiscale des collectivités et d'instaurer transparence, lisibilité et prévisibilité dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités, rappelant que l'article 1er de la Constitution stipule que « l'organisation de la République est décentralisée ».

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 mai 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



**Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 mai 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 mai 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 22
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 11
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis,
UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, BRAND Denis, GACON Thomas,
ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
11

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à RICHE Laurent
LEIB Hélène a donné procuration à GATTESCO Francis
WEBER Daniel a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
MAYORAL Caroline a donné procuration à BROMBACHER Christian
WALD Frédéric a donné procuration à GERRER Valérie
HAMMERER Emilie a donné procuration à FRITTOLINI Claudia
LITZLER Corine a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
ACHA Giulia a donné procuration à JACQUIN Myrna
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
HEYER Pascal a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

5. Gestion de la forêt communale

Rapporteur : Madame Céline Namur, Conseillère municipale déléguée à la Transition Ecologique et Energétique (et du suivi de la démarche Cit'ergie) et aux espaces verts et naturels auprès du Maire

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'état d'assiette des coupes dans la forêt relevant du régime forestier pour l'année 2025.

L'Office National des Forêts vient d'établir pour toutes les forêts relevant du régime forestier un état d'assiette des coupes qu'il convient d'approuver.

Cet état permet d'arrêter les parcelles forestières qui seront martelées (marquage au sceau administratif forestier) au cours de la prochaine campagne de martelage, en application de l'aménagement forestier.

Des modifications (régies par le Code Forestier) de ce programme peuvent intervenir (annulation, ajournement, ajout ou anticipation) compte tenu de l'état du peuplement ou à notre demande.

L'article 13 de la « charte de la forêt communale » cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières spécifie que les propositions d'état d'assiette doivent être arrêtées par délibération du conseil municipal.

Les parcelles forestières n°1 (5ha73 sur le ban de Kingersheim), n°3 (2ha45 sur le ban de Richwiller) et n°12 (5ha09 sur le ban de Richwiller) sont concernées par ce martelage l'année prochaine pour un volume prévisionnel de 352,2 m³/ha. Ces coupes sont justifiées s'agissant de chablis et de dépérissement.

Après marquage, les coupes seront ensuite portées sur l'Etat Prévisionnel des Coupes de l'exercice 2025. C'est l'agrément de cet état qui engagera la décision de commercialiser les produits de la coupe.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'état d'assiette pour l'année 2025.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 mai 2024

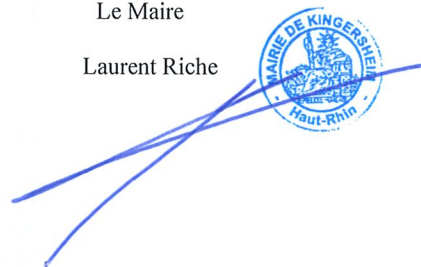
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 mai 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 mai 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 22
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 11
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis,
UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, BRAND Denis, GACON Thomas,
ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
11

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à RICHE Laurent
LEIB Hélène a donné procuration à GATTESCO Francis
WEBER Daniel a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
MAYORAL Caroline a donné procuration à BROMBACHER Christian
WALD Frédéric a donné procuration à GERRER Valérie
HAMMERER Emilie a donné procuration à FRITTOLINI Claudia
LITZLER Corine a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
ACHA Giulia a donné procuration à JACQUIN Myrna
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
HEYER Pascal a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

6. Rapports annuels 2022 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets établis par m2A et le SIVOM

Rapporteur : Madame Céline Namur, Conseillère municipale déléguée à la Transition Ecologique et Energétique (et du suivi de la démarche Cit'ergie) et aux espaces verts et naturels auprès du Maire

La gestion globale des déchets est confiée à m2A et au Sivom.

Conformément au Décret 2000-404 du 11 Mai 2000, chaque instance se doit de procéder à la rédaction des rapports considérés en fonction des missions qui leurs sont confiées.

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des rapports présentés.

Sur le territoire communautaire, le service public intercommunal d'élimination des déchets s'organise en deux domaines distincts :

- la collecte des ordures ménagères en porte à porte, assurée par le Service Propreté Urbaine et Parc Auto (PUPA) de m2A en régie directe ou par l'intermédiaire d'un prestataire de service,

- la collecte sélective des déchets recyclables ou valorisables d'une part, et le traitement et l'élimination des résidus urbains qui ne sont pas collectés sélectivement d'autre part, missions confiées au Sivom de l'Agglomération mulhousienne

Concernant l'intervention de m2A et du SIVOM, l'année 2022, a été marquée :

- Mise en place d'un nouveau marché avec le prestataire Nicollin (répartitions des tournées, jours de collecte, qualité du tri, décarbonation de la flotte de véhicule).
- Intégration de biocarburants dans la flotte du prestataire Nicollin à partir de mi-2022 les émissions de gaz à effet de serre ont considérablement diminuées cette année.
- Aujourd'hui, le service « gestion des déchets » de M2A gère la collecte sur 39 communes dont 172 889 habitants en régie et 101 177 habitants par un prestataire privé.
- M2A et le SIVOM régissent un parc de 157 710 bacs, distribuent 1 591 200 sacs jaunes par an et possèdent 150 conteneurs enterrés et 575 conteneurs aériens. Ensemble ils poursuivent aussi leurs actions en faveur de la réduction des déchets.
- Le geste de tri des emballages, hors verre (67,80 kg/habitant en moyenne hors déchèterie), du verre (29,2 kg/habitant en moyenne) et les déchèteries (61 505 t de déchets ménagers collectés) continuent de remporter un vif succès, même si le tri lui-même et la qualité du tri ont besoin d'être améliorés.
- Les bacs usagés font l'objet d'un recyclage à deux niveaux :
 - - récupérations des pièces en bon état pour SAV
 - - les bacs trop usagés sont recyclés par l'entreprise Sulo.

Pour information :

De 2021 à 2022, l'évolution des tonnages de déchets ménagers collectés a été la suivante :

- de 66 942 t à 61 505 t (soit -16,64 %) pour le réseau de déchetteries.
- de 94 690 t à 92 563 t (soit -2,25 %) pour la collecte en porte à porte.
- De 1 906 t à 1 827 t (soit -4,14 %) pour la collecte enterrée.
- Ramassage de 36 852 t pour la collecte dans le périmètre par prestataire privé.

Dans l'ensemble, la m2A et le SIVOM constatent une diminution de la quantité de déchets collectés, ce qui indique une activité économique normale probablement liée à un retour à la norme pré-COVID, une meilleure pratique du tri par les usagers, une réduction des déchets verts suite à un été sec.

La m2A continue à effectuer sur le terrain des contrôles qualitatifs, ces opérations de contrôle qualité sont réalisées avant le passage du véhicule de ramassage. Si le brigadier du tri est amené à constater une erreur de tri, un autocollant « erreur de tri » est apposé sur le couvercle du bac ou le sac jaune.

En 2022, 14 766 adresses ont été contrôlées avec :

- 11 955 tris « parfait »
- 1 671 tris « presque parfait »
- 1 140 tris particulièrement « non conformes »

Les perspectives de m2A et du SIVOM sont :

- Mise en place d'une collecte de biodéchets à l'échelle de l'agglomération (démarche en cours).
- La politique de prévention des déchets fait partie intégrante du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), favorisant la croissance verte et l'économie circulaire.
- Mise en place du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), avec pour objectif d'amplifier la prévention des déchets sur le territoire, de mobiliser de nouveaux acteurs et développer de nouvelles thématiques, notamment l'économie circulaire.
- Utilisation de véhicules fonctionnant à 100% de biocarburant.

Les rapports sont consultables en mairie au Secrétariat Général et mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Le Conseil municipal a pris connaissance des rapports sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets présentés par le Sivom et par m2A pour l'année 2022.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 mai 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 mai 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 mai 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 22
Étaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 11
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis,
UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, BRAND Denis, GACOIN Thomas,
ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
11

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à RICHE Laurent
LEIB Hélène a donné procuration à GATTESCO Francis
WEBER Daniel a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
MAYORAL Caroline a donné procuration à BROMBACHER Christian
WALD Frédéric a donné procuration à GERRER Valérie
HAMMERER Emilie a donné procuration à FRITTOLINI Claudia
LITZLER Corine a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
ACHA Giulia a donné procuration à JACQUIN Myrna
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
HEYER Pascal a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

7. Mainlevée d'un droit de résolution rue de la Doller

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Aux fins de régularisation au Livre foncier de la propriété sise à Kingersheim, 10 rue de la Doller, il y a lieu de procéder à la mainlevée du droit de résolution grevant cette propriété.
Le Conseil municipal est invité à délibérer.

L'acte de vente du 27 mai 1967 entre la Ville et les époux Alexandre Di Lalla concernant un terrain issu du lotissement communal dénommé « Lotissement rue du château-2^{ème} tranche », aujourd'hui cadastré section 14, parcelle n° 200/58, 10 rue de la Doller, prévoyait une clause résolutoire définie ci-après :

- Avoir obtenu dans un délai de 12 mois à compter de la signature de l'acte de cession, l'arrêté de permis de construire et débiter les travaux,
- Avoir terminé les travaux de construction du bâtiment projeté sur le terrain acquis et obtenu le certificat de conformité, dans un délai de 3 ans à dater de la délivrance du permis.

Afin de permettre la cession de cette propriété et régulariser la situation de cet immeuble au Livre Foncier, il convient de procéder à la mainlevée du droit de résolution défini ci-dessus.

Cette inscription au Livre Foncier est en effet aujourd'hui sans objet. En effet, M. DI LALLA Alexandre a obtenu un permis de construire par arrêté du 20 juillet 1967, ainsi que le certificat de conformité en date du 5 décembre 1969, respectant ainsi l'ensemble des clauses résolutoires.

En conséquence, rien ne s'oppose à la mainlevée de ce droit de résolution et à la radiation de cette inscription.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la mainlevée du droit de résolution au profit de la ville grevant la parcelle cadastrée section 14 n° 200/58,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de mainlevée aux fins de radiation de cette inscription.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 mai 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 mai 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 mai 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 22
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 11
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis,
UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, BRAND Denis, GACON Thomas,
ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
11

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à RICHE Laurent
LEIB Hélène a donné procuration à GATTESCO Francis
WEBER Daniel a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
MAYORAL Caroline a donné procuration à BROMBACHER Christian
WALD Frédéric a donné procuration à GERRER Valérie
HAMMERER Emilie a donné procuration à FRITTOLINI Claudia
LITZLER Corine a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
ACHA Giulia a donné procuration à JACQUIN Myrna
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
HEYER Pascal a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

8. Mobilier urbain : avenant n° 3 Decaux portant prolongation de la durée de contrat

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint en charge de l'aménagement urbain, de la voirie et des mobilités.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la signature d'un avenant de prolongation du contrat de mobilier urbain d'information actuellement détenu par la Société JC DECAUX.

La Ville de Kingersheim dispose de mobiliers urbains publicitaires mis à disposition et entretenus par le titulaire du marché en cours. Ce marché pour la mise à disposition, la maintenance, le nettoyage des mobiliers urbains publicitaires, notifié le 14 mai 2007 à la société JC DECAUX a une durée de 15 ans et, après une première prolongation, arrive à échéance le 30 juin 2024.

Ce marché avait été passé dans le cadre d'un groupement de commandes entre le Syndicat intercommunal des transports de l'agglomération mulhousienne (aujourd'hui Mulhouse Alsace Agglomération) et les communes de Kingersheim, de Mulhouse et d'Illzach.

Chacune a passé un marché portant sur le mobilier urbain d'information et, pour la commune de Mulhouse, sur la gestion de vélos en libre-service.

Une réflexion a été engagée par Mulhouse Alsace Agglomération, les communes membres du précédent groupement de commande et d'autres communes intéressées, pour le renouvellement du marché actuel. Il a été convenu de former deux groupements de commandes, l'un pour le mobilier urbain et l'autre pour la gestion de vélos en libre-service, ce qui a sensiblement rallongé la période de concertation sur la définition des besoins, justifiant la première prolongation par avenant jusqu'au 30 juin 2024.

Cette période n'a pas permis de mener à terme la consultation relative à la nouvelle concession de vélos en libre-service. En effet, le recours à un groupement de commande et la définition des besoins de chaque membre ont demandé un délai plus important. La consultation est lancée et l'attribution prévue en septembre 2024, pour une entrée en vigueur le 15 avril 2025.

Aussi, afin d'assurer la continuité du service de vélo en libre-service, il est impératif que les dates de fin des marchés actuels coïncident avec l'entrée en vigueur du marché de vélo en libre-service.

C'est pourquoi, il est proposé que le marché actuel soit prolongé de 9,5 mois jusqu'au 15 avril 2025.

Le contrat pourra toutefois être résiliée au 15 février 2025 à la demande de la Ville de Kingersheim si le nouveau marché de vélo en libre-service entre en vigueur avant le 15 avril 2025. Ces dispositions sont l'objet de l'avenant n°3 joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver ces propositions,
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 et toutes pièces inhérentes au dossier.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 mai 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 mai 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 mai 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 22
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 11
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis,
UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, BRAND Denis, GACON Thomas,
ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
11

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à RICHE Laurent
LEIB Hélène a donné procuration à GATTESCO Francis
WEBER Daniel a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
MAYORAL Caroline a donné procuration à BROMBACHER Christian
WALD Frédéric a donné procuration à GERRER Valérie
HAMMERER Emilie a donné procuration à FRITTOLINI Claudia
LITZLER Corine a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
ACHA Giulia a donné procuration à JACQUIN Myrna
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
HEYER Pascal a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

9. Aménagement de la rue de Richwiller : demandes de subvention

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire ou son représentant à effectuer des demandes de subventions pour les travaux d'aménagement de la rue de Richwiller pour sa portion compris entre la rue de la Griotte et la rue d'Alsace.

Les travaux de construction de nouveaux commerces se terminant ces derniers temps, en bordure de la rue de Richwiller, que ce soit à l'Ouest ou à l'Est du Rond-Point du Kaligone, la Municipalité constate qu'il est temps de procéder à l'aménagement de cette voie entre les rues de la Griotte et la rue d'Alsace (hors Rond-Point du Kaligone) afin de :

- ✓ Pouvoir adapter la configuration de la route à la circulation des véhicules en transit ou se rendant aux commerces
- ✓ Pouvoir créer là où c'est possible une voie de circulation dédiée aux vélos
- ✓ Améliorer l'accessibilité des trottoirs et traversées piétonnes aux piétons

- ✓ Rendre les 2 arrêts de bus de la ligne N°8 conformes aux normes PMR
- ✓ Collecter les eaux pluviales et les infiltrer autant que possible sur site afin de limiter la saturation du réseau d'assainissement.

L'opération des travaux de réfection et d'aménagement de la voirie et trottoirs sont estimés à 542 360 € HT. Cela représente un tronçon de 265 ml et 4 000 m² entre le Rond-Point du Kaligone et la rue d'Alsace côté Est, et 190 ml et 520 m² entre le Rond-Point du Kaligone et la rue de la Griotte côté Ouest.

Un premier plan de financement a été présenté au Conseil municipal du 27 mars 2024. Il est proposé au vu des premières réponses d'ajuster le plan de financement comme suit :

DEPENSES EN EUROS	HT	RECETTES EN EUROS	HT
Maitrise d'œuvre	11 600 €	Aide Agence de l'Eau	106 000 €
Diagnostic amiante enrobés	1 758 €	Aide DSIL/DETR	200 000 €
Frais de publicité	1 000 €	Aide Région piste cyclable	30 000 €
Travaux tronçons A et B	528 002 €	Aide 2 arrêts de bus m2A	4 000 €
		Aide Département piste cyclable	40 000 €
Total HT	542 360 €	Total	380 000 €

Soit un solde à la charge de la Collectivité de 162 360 € HT.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout financement possible en lien avec l'opération d'aménagement de la rue de Richwiller et à signer les conventions de financement.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 mai 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 mai 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 mai 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 22
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 11
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis,
UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, BRAND Denis, GACON Thomas,
ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
11

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à RICHE Laurent
LEIB Hélène a donné procuration à GATTESCO Francis
WEBER Daniel a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
MAYORAL Caroline a donné procuration à BROMBACHER Christian
WALD Frédéric a donné procuration à GERRER Valérie
HAMMERER Emilie a donné procuration à FRITTOLINI Claudia
LITZLER Corine a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
ACHA Giulia a donné procuration à JACQUIN Myrna
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
HEYER Pascal a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

10. Télégestion des chaufferies : demandes de subvention

Rapporteur : Monsieur Michel Chéray, Adjoint au Maire chargé du patrimoine, de l'accessibilité, des ERP, de l'énergie et des aires de jeux de la collectivité et du service de l'eau

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire ou son représentant à effectuer des demandes de subventions pour les travaux de télégestion des chaufferies.

Les travaux de raccordement de 3 chaufferies et de centrales de ventilation/ traitement de l'air à des systèmes de régulation et de télégestion (GTC – GTB) ainsi que les travaux d'ajout de sondes intérieures au sein de l'espace éducatif du Centre permettront d'affiner les réglages de chauffage par circuit de départ chaufferie.

Objectif poursuivi :

Dans le cadre de son programme pluriannuel de réduction de sa consommation énergétique et de réduction de ses émissions de CO², la Ville a engagé un important programme de rénovation de son parc de chaufferies et poursuit leur optimisation avec l'ajout de régulateurs performants qui doivent permettre :

- une optimisation des périodes de chauffe en fonction de l'occupation réelle des locaux (programmations horaires en fonction de l'occupation, abaissements nocturnes, ...),
- d'ajuster au plus juste la température de chauffe des locaux en fonction de la température extérieure et de la température intérieure avec mise en place de sondes intérieures afin d'atteindre les températures réellement souhaitées,
- de moduler la ventilation des locaux en ajustant le pourcentage d'entrée d'air neuf en fonction de la saturation de l'air intérieur (sondes de CO², de taux d'humidité, ...).

La durée :

Les travaux seront réalisés en 2024 avec une réception de travaux prévue avant début novembre 2024 et engagés dès réception de la délivrance de l'accusé de réception de dossier complet de la part de la sous-préfecture.

DEPENSES EN EUROS	HT	RECETTES EN EUROS	HT
Travaux estimés selon 4 devis	47 686,66 €	Aide DSIL/DETR	19 074,66 €
Total HT	47 686,66 €	Total	19 074,66 €

Soit un solde à la charge de la Collectivité de 28 612,00 € HT.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout financement possible en lien avec l'opération de télégestion des chaufferies et à signer les conventions de financement.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 mai 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 mai 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 mai 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
22
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :
11
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis,
UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, BRAND Denis, GACOIN Thomas,
ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
11

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à RICHE Laurent
LEIB Hélène a donné procuration à GATTESCO Francis
WEBER Daniel a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
MAYORAL Caroline a donné procuration à BROMBACHER Christian
WALD Frédéric a donné procuration à GERRER Valérie
HAMMERER Emilie a donné procuration à FRITTOLINI Claudia
LITZLER Corine a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
ACHA Giulia a donné procuration à JACQUIN Myrna
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
HEYER Pascal a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

11. Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique – création d'une classe sensorielle à Louise Michel

Rapporteur : Monsieur Alain Winckelmuller, Adjoint au Maire chargé de la place de l'enfant dans la Ville, de la jeunesse et des activités de loisirs

La démarche « notre école faisons la ensemble » lancée par le Conseil National de la Refondation soutient les projets pédagogiques innovants dans les établissements scolaires.

L'école maternelle Louise Michel s'est inscrite dans ce cadre et bénéficie d'une subvention de l'académie de Strasbourg pour son projet de classe sensorielle.

Le Conseil municipal est invité à approuver la convention de co-financement de ce projet.

Dans le cadre du dispositif « notre école, faisons-la ensemble » (NEFLE), l'Ecole maternelle Louise Michel souhaite créer un espace sensoriel à destination des élèves.

La classe B2 sera aménagée à cet effet avec du matériel permettant les sollicitations sensorielles douces et diversifiées et le travail sur les émotions.

Le budget global (acquisition-formation) est estimé à 6 700 euros, répartis comme suit :

- 5 000 euros financement NEFLE pour l'achat du matériel et la formation des enseignants,
- 1 700 euros financement Ville pour l'équipement en vidéo-projection et la formation des atsem (budget prévisionnel).

Les collectivités étant gestionnaires des fonds des écoles, c'est à la Ville de Kingersheim que l'Inspection académique versera la subvention NEFLE pour l'école maternelle Louise Michel.

La présente convention a ainsi pour objet d'organiser les modalités d'attribution des soutiens financiers de l'Etat :

- Versement d'une avance de 1 500 euros à la Ville à signature de la convention,
- Versement du solde sur présentation des factures et du compte rendu des dépenses signé du maire 3 mois après réalisation de la dernière dépense.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de prendre acte du projet de classe sensorielle,
- d'approuver la signature de la future convention de financement entre la Ville et l'Inspection académique,
- d'approuver l'inscription des crédits de l'Inspection académique au BP 2024 en recettes et en dépenses au profit de la classe sensorielle.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 mai 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Richer



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 mai 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 mai 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
22
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :
11
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis,
UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, BRAND Denis, GACON Thomas,
ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
11

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à RICHE Laurent
LEIB Hélène a donné procuration à GATTESCO Francis
WEBER Daniel a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
MAYORAL Caroline a donné procuration à BROMBACHER Christian
WALD Frédéric a donné procuration à GERRER Valérie
HAMMERER Emilie a donné procuration à FRITTOLINI Claudia
LITZLER Corine a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
ACHA Giulia a donné procuration à JACQUIN Myrna
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
HEYER Pascal a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

12. Soutien pour le transport vers les jeux olympiques

Rapporteur : Madame Myrna Jacquin, Adjointe au Maire chargée du monde associatif, du mouvement sportif et du dynamisme de la Ville

Le collègue Emile Zola participe au projet « ma classe aux jeux » porté par l'éducation nationale pour permettre à des collégiens de se rendre aux jeux paralympiques en septembre. Pour ce faire, il demande le soutien de la Ville pour la prise en charge du transport.

La Ville de Kingersheim est labellisée « Terre de Jeux 2024 », et, dans ce cadre, organise et soutient des actions en faveur de la promotion de la pratique sportive ou permettant de mobiliser les citoyens autour de l'évènement olympique.

En parallèle, la Ville est également très impliquée dans le handisport via l'Office Municipal des Sports mais aussi via la mise à disposition de salles communales à des structures spécialisées (comité handisport, IME, etc...).

Le Collège Emile Zola, via l'éducation nationale, a la chance de pouvoir emmener des collégiens aux jeux paralympiques de Paris en septembre 2024. Les billets pour les épreuves sont inclus mais le transport reste à la charge des participants.

Afin de réduire les coûts pour les parents et permettre au plus grand nombre de participer, le collège a sollicité la Ville, ainsi que d'autres partenaires, pour financer le bus qui les emmènera jusqu'à Paris.

A l'instar des autres sorties scolaires, il est proposé de soutenir à hauteur de 10 € par enfant de Kingersheim. Sachant qu'il y a 33 collégiens Kingersheimois, le soutien s'élèverait à 330 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du Collège Emile Zola pour un montant de 330 €,
- de prélever les crédits aux natures correspondantes.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 mai 2024

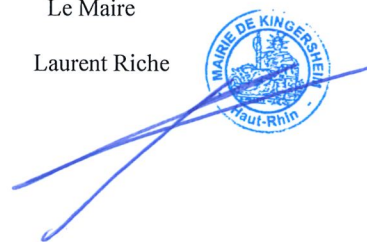
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 mai 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 mai 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 22
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 11
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis,
UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, BRAND Denis, GACON Thomas,
ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
11

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à RICHE Laurent
LEIB Hélène a donné procuration à GATTESCO Francis
WEBER Daniel a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
MAYORAL Caroline a donné procuration à BROMBACHER Christian
WALD Frédéric a donné procuration à GERRER Valérie
HAMMERER Emilie a donné procuration à FRITTOLINI Claudia
LITZLER Corine a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
ACHA Giulia a donné procuration à JACQUIN Myrna
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
HEYER Pascal a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

13. Mise à jour des tarifs de location de la maison du Foot et du Vélo

Rapporteur : Madame Myrna Jacquin, Adjointe au Maire chargée du monde associatif, du mouvement sportif et du dynamisme de la Ville

Le Football Club et le Cyclo Club de Kingersheim disposent de la Maison du Foot et du Vélo depuis 2009. A ce titre, ils ont l'autorisation de faire des mises à disposition payantes à des tiers des espaces de convivialité. Il convient de mettre à jour les tarifs de location.

Suite aux travaux de construction de la Maison du foot et du vélo, les utilisateurs, à savoir le Cyclo-club de Kingersheim et le Football Club de Kingersheim, ont l'autorisation de réaliser des mises à dispositions payantes à des tiers.

En tant que propriétaire des locaux, c'est à la Ville de fixer les tarifs y afférent. Ces derniers ont été votés pour la première fois lors du Conseil municipal du 25 mars 2009. Il convient donc de les mettre à jour.

Ces tarifs concernent la location proprement dite ainsi qu'un forfait qui prend en compte les frais et charges inhérents à l'équipement.

Le produit de la part « location » reviendra au club à l'initiative de la location. Le récapitulatif annuel des recettes issues des locations figurera aux comptes de l'association en tant que subvention indirecte de la Ville. Les clubs peuvent décider d'exonérer leur membre de cette part location.

Le produit de la part « charges » revient à la Ville et fait l'objet d'une facturation spécifique (correspond à 1/3 du tarif de location, comme en 2009). Cette part ne pourra pas être exonérée, peu importe le motif.

Le tableau suivant récapitule les montants proposés, avec une augmentation progressive :

	Tarifs de location actuels jusqu'au 29/02/24	Tarifs de location du 01/06/24 au 31/12/24	Charges facturées par la Ville du 01/06/24 au 31/12/24 (1/3 tarif location)	Tarifs de location à partir du 01/01/25	Charges facturées par la Ville à partir du 01/01/25 (1/3 tarif location)
Espace de convivialité (grande salle)	270 €	270 €	90 €	450 €	150 €
Espace FCK	180 €	180 €	60 €	300 €	100 €
Espace CCK	90 €	120 €	40 €	150 €	50 €

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la mise à jour des locations ci-dessus présentée,
- d'approuver les montants du forfait des charges facturées par la Ville.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 mai 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 mai 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 mai 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 22
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 11
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis,
UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, BRAND Denis, GACON Thomas,
ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
11

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à RICHE Laurent
LEIB Hélène a donné procuration à GATTESCO Francis
WEBER Daniel a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
MAYORAL Caroline a donné procuration à BROMBACHER Christian
WALD Frédéric a donné procuration à GERRER Valérie
HAMMERER Emilie a donné procuration à FRITTOLINI Claudia
LITZLER Corine a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
ACHA Giulia a donné procuration à JACQUIN Myrna
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
HEYER Pascal a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

14. Convention de partenariat avec l'association « Baroque Works »

Rapporteur : Madame Myrna Jacquin, Adjointe au Maire chargée du monde associatif, du mouvement sportif et du dynamisme de la Ville

La Ville de Kingersheim a été sollicitée par l'association « Baroque Works » afin de disposer d'un créneau d'entraînement pour leur discipline e-sport une fois par semaine.

Les associations sont aujourd'hui des acteurs à part entière de la vie locale et remplissent un rôle social. Celles dont les activités présentent un intérêt public local, viennent compléter utilement l'action municipale.

Ces nouvelles conventions, sur la base d'engagement réciproques, reconnaissent le dynamisme du tissu associatif de Kingersheim et renforcent les relations partenariales entre les associations et la commune.

Les conventions favorisent la transparence nécessaire concernant les droits et devoirs liés à l'utilisation des locaux tant par les associations que par la Ville. C'est pourquoi, la rédaction d'une convention de partenariat et son adaptation à l'objet de l'association et aux locaux communaux utilisés est indispensable.

L'association « Baroque Works » dont le siège social est à Kingersheim a une activité de e-sport. Cette discipline suscitant l'engouement chez les jeunes et étant en pleine expansion, il a été décidé de soutenir ce club à travers la mise à disposition de la Plaine de Foot une fois par semaine, le mardi soir de 18h30 à 00h pour réaliser des entraînements.

De manière plus ponctuelle, l'association pourra également prétendre à l'utilisation de la salle plurivalente du Village des Enfants ou du Hangar pour l'organisation de tournois locaux et nationaux.

En contrepartie de cette mise à disposition, l'association « Baroque Works » s'engage à réaliser 60 heures de bénévolat par an en faveur des jeunes du CREA selon un projet co-construit avec l'ensemble des parties concernées.

Elle s'engage également à participer aux actions portées par la Ville, l'OMS et le CCVA pour lesquelles elle pourrait être sollicitée.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat et tous les documents y afférents (avenants, annexes,...) avec l'association « Baroque Works ».

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 mai 2024

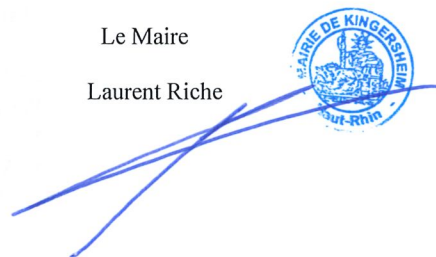
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 mai 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 mai 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 22
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 11
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis,
UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, BRAND Denis, GACOIN Thomas,
ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
11

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à RICHE Laurent
LEIB Hélène a donné procuration à GATTESCO Francis
WEBER Daniel a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
MAYORAL Caroline a donné procuration à BROMBACHER Christian
WALD Frédéric a donné procuration à GERRER Valérie
HAMMERER Emilie a donné procuration à FRITTOLINI Claudia
LITZLER Corine a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
ACHA Giulia a donné procuration à JACQUIN Myrna
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
HEYER Pascal a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

15. Convention de mise à disposition ponctuelle du plateau sportif de la salle polyvalente en faveur de l'association Alister

Rapporteur : Madame Sandrine Ackermann-Baums, Adjointe au Maire chargée de l'action sociale (dont CCAS) et des solidarités, des aînés, du logement, du handicap et des coopérations

La présente convention porte sur la mise à disposition du plateau sportif de la salle de Polyvalente, 4 rue Pierre de Coubertin le jeudi 04 juillet prochain de 8 h à 18 h en faveur de l'association Alister. Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

La convention ci-jointe définit les modalités de mise à disposition gracieuse du plateau sportif de la salle polyvalente et les responsabilités respectives de la Ville et l'association partenaire.

L'association Alister gère des logements inclusifs, la résidence "Le Phénix" à Kingersheim. Les habitants sont accompagnés par le Service d'Aide Humaine "CLA 68". Véritable service social de proximité, il propose les compétences d'assistantes sociales et d'un ergothérapeute. Leurs interventions se déroulent à domicile : conseils juridiques, budgétaires, recherche de logement, gestion du quotidien, mises en place d'aides

humaines et techniques... Ce service s'adresse à des personnes adultes, handicapées physique. Elle comporte 12 logements, du T1 au T3, adaptés pour les personnes à mobilité réduite.

La Ville souhaite soutenir fortement cette demande de mise à disposition à l'association Alister du plateau sportif de la salle polyvalente le jeudi 04 juillet 2024 de 8H00 à 18H00 pour la réalisation d'olympiades à destination de personnes en situation de handicap.

Les concierges de la salle assureront les ouvertures et fermetures de la salle et fourniront les clefs ou badges d'accès aux différents équipements. L'association Alister contrôlera les accès lors de l'utilisation afin d'éviter à toute personne étrangère à l'organisation de pénétrer dans les locaux.
Ils réaliseront les états des lieux d'entrée et de sortie de la salle.

L'association Alister organisera les activités souhaitées sous la responsabilité de référents et dans le respect de l'équipement des règles de fonctionnement et de sécurité y afférentes, et en assume la responsabilité légale. L'association fournira à la Ville une assurance responsabilité civile et risques locatifs. Elle s'engage au respect des gestes écocitoyens dans le cadre de la démarche « Air, climat énergie » portée par la Ville.

La convention non reconductible est conclue pour le jeudi 04 juillet 2024.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition du plateau sportif de la salle polyvalente,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 mai 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 mai 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 mai 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 22
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 11
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis,
UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, BRAND Denis, GACON Thomas,
ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
11

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à RICHE Laurent
LEIB Hélène a donné procuration à GATTESCO Francis
WEBER Daniel a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
MAYORAL Caroline a donné procuration à BROMBACHER Christian
WALD Frédéric a donné procuration à GERRER Valérie
HAMMERER Emilie a donné procuration à FRITTOLINI Claudia
LITZLER Corine a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
ACHA Giulia a donné procuration à JACQUIN Myrna
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
HEYER Pascal a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

16. Tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Valérie Gerrr, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Afin de prendre en compte l'organisation des services et les évolutions de carrière des agents, le Conseil municipal est invité à modifier le tableau des effectifs.

Le tableau d'avancement de grade annuel établi conformément aux lignes directrices de gestion prévoit l'avancement de plusieurs agents. Il a été tenu compte notamment de leur implication professionnelle, des postes occupés et des besoins de la collectivité.

Le tableau des effectifs doit être modifié pour permettre la nomination dans le grade supérieur des 13 agents concernés (11 agents de catégorie C et 2 de catégorie B). Ils sont affectés dans différents services de la collectivité.

Il est proposé d'adapter le tableau des effectifs à ces évolutions.

Poste à supprimer	Poste à créer	Missions	Nombre
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Chargée de l'information et de la relation presse	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Assistante Ressources humaines	1
Adjoint technique à temps complet	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Responsable d'équipe artisans - Electricien	1
Adjoint technique à temps non complet (26h/semaine)	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (26h/semaine)	Chargée du nettoyage des locaux	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (26h/semaine)	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet (26h/semaine)	Chargée du nettoyage des locaux	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (20h/semaine)	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet (20h/semaine)	Chargée du nettoyage des locaux	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (25h/semaine)	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet (25h/semaine)	Chargée du nettoyage des locaux	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Conciergerie	1
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	Gestionnaire administrative Centre technique	1
Agent social à temps non complet (22h49/semaine annualisées)	Agent social principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (22h49/semaine annualisées)	ATSEM	1
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (22h49/semaine annualisées)	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet (22h49/semaine annualisées)	ATSEM	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	Responsable de la médiathèque	1
Chef de service de police municipale	Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	Responsable de la police municipale	1

Un rédacteur principal de 1^{ère} classe est inscrit sur la liste d'aptitude des attachés dans le cadre de la promotion interne 2023. Une telle promotion mettra en adéquation le grade et le niveau de responsabilités de l'agent. La nomination de l'agent a reçu l'avis favorable de la commission administrative interne mise en place dans le cadre des lignes directrices de gestion et implique une modification du tableau des effectifs.

Poste à supprimer	Poste à créer	Missions	Nombre
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Attaché	Responsable du service Urbanisme et Environnement	1

Un agent social faisant fonction d'ATSEM a réussi le concours d'ATSEM. La nomination dans ce grade mettra en adéquation son grade et son métier. La nomination de l'agent a également reçu l'avis favorable de la commission administrative interne et implique une modification du tableau des effectifs.

Poste à supprimer	Poste à créer	Missions	Nombre
Agent social à temps non complet (22h49/semaine annualisées)	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (22h49/semaine annualisées)	ATSEM	1

Trois agents ont été recrutés par le Centre de gestion et mis à la disposition de la collectivité pour remplacer des agents retraités. Après une période probante, il est prévu de les stagiairiser. Le grade n'étant pas identique, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Poste à supprimer	Poste à créer	Missions	Nombre
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (27h30/semaine)	Adjoint technique à temps non complet (20h/semaine)	Chargée du nettoyage des locaux	2
Agent de maîtrise	Adjoint technique à temps complet	Artisan multi-services	1

Il est proposé de créer un emploi fonctionnel de directeur général adjoint en charge des services à la population afin de renforcer l'équipe de direction. Cette fonction est exercée depuis plusieurs années par un agent. Cette création n'aura pas d'impact budgétaire.

	Poste à créer	Missions	Nombre
	Emploi fonctionnel de Directeur général adjoint	Chargé des services à la population au sein de la direction générale	1

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver les modifications du tableau des effectifs,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2024 et suivants.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 mai 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 mai 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 mai 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 22
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 11
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis,
UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, BRAND Denis, GACON Thomas,
ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
11

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à RICHE Laurent
LEIB Hélène a donné procuration à GATTESCO Francis
WEBER Daniel a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
MAYORAL Caroline a donné procuration à BROMBACHER Christian
WALD Frédéric a donné procuration à GERRER Valérie
HAMMERER Emilie a donné procuration à FRITTOLINI Claudia
LITZLER Corine a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
ACHA Giulia a donné procuration à JACQUIN Myrna
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
HEYER Pascal a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

17. Règlement hygiène et sécurité

Rapporteur : Madame Valérie Gerrr, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Une obligation de moyens renforcée incombe à chaque employeur pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents. De plus, chaque agent doit prendre soin de sa santé, veiller à sa sécurité ainsi que celles des autres personnes présentes sur le lieu de travail.

Le règlement intérieur hygiène, santé et sécurité au sein de la collectivité est un moyen d'informer le personnel sur ses droits et obligations en matière de santé et de sécurité.

Vu le Code du travail, notamment sa quatrième partie relative à la santé et sécurité au travail, articles R4121-1 à R4823-6,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis Comité social territorial en date du 19/04/2024,

Considérant que le règlement hygiène et sécurité permet :

- de fixer le cadre général de la santé et de la sécurité au sein de la collectivité
- d'identifier les acteurs de la santé et sécurité au travail
- de mentionner les sanctions possibles en cas de non-respect des obligations,

Considérant qu'il constitue un outil essentiel en matière de gestion des ressources humaines,

Considérant qu'il s'impose à tous les agents de la collectivité, indépendamment de leur statut (titulaire, contractuel, stagiaire, apprenti, etc.),

Le règlement hygiène et sécurité de la Ville de Kingersheim est entré en vigueur le 10 juin 2004 puis a fait l'objet d'une actualisation par un avenant en date du 25 avril 2017 à la suite d'un avis favorable du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT).

Le règlement hygiène et sécurité a été remis à jour pour correspondre aux évolutions réglementaires et notamment :

- L'évaluation des risques professionnels (DUERP),
- Le signalement des actes de violence,
- Le harcèlement et agissement sexistes,
- Les coordonnées de l'assistant de prévention.

Le projet de règlement est transmis en annexe.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le règlement hygiène et sécurité pour une application au 1^{er} juin 2024,
- d'autoriser le Maire à mettre en œuvre les actions nécessaires à la protection de la santé et de la sécurité des agents ainsi que celles nécessaires à la prévention des risques,
- d'inscrire les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2024 et suivants.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 mai 2024

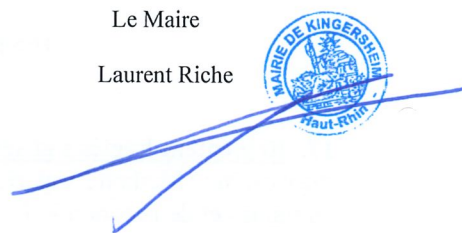
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 mai 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 mai 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
22
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :
11
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis,
UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, BRAND Denis, GACON Thomas,
ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
11

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à RICHE Laurent
LEIB Hélène a donné procuration à GATTESCO Francis
WEBER Daniel a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
MAYORAL Caroline a donné procuration à BROMBACHER Christian
WALD Frédéric a donné procuration à GERRER Valérie
HAMMERER Emilie a donné procuration à FRITTOLINI Claudia
LITZLER Corine a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
ACHA Giulia a donné procuration à JACQUIN Myrna
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
HEYER Pascal a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

18. Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Rapporteur : Madame Valérie Gerrr, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Une obligation de moyens renforcée incombe à chaque employeur pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents. Il appartient à la Ville de Kingersheim, en tant qu'employeur, d'évaluer les risques physiques dans le cadre du document unique DUERP.

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,
Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
Vu l'avis Comité social territorial en date du 19/04/2024,

Considérant que la démarche de document unique a été entamée en 2013 sans jamais aboutir du fait de la faible mobilisation des acteurs puis relancée en 2023,

Considérant la mobilisation du Maire et de la 1^{ère} adjointe, de la Direction, du service Ressources Humaines, de l'assistant de prévention et des représentants du personnel,
Considérant l'accompagnement de la Santé au travail 68 financé par la cotisation obligatoire annuelle due par la Ville à la santé au travail,

La collectivité a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels qui permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Sa réalisation permet ainsi :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- d'instaurer une communication sur ce sujet,
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'établir un programme pluriannuel de prévention.

Dans ce cadre, douze visites de site d'une demi-journée chacune, une rencontre des ATSEM ainsi qu'une immersion dans une classe et des échanges avec la santé au travail ont été organisées. Les agents ont été rencontrés par unité de travail et les risques liés à leurs conditions d'exercice ont été identifiés au regard des actions déjà mises en œuvre.

Les visites de site réalisées ont permis l'élaboration du document unique qui :

- rappelle que de nombreuses actions ont déjà été mises en œuvre au cours des dernières années,
- recense les principaux risques et les apprécie au vu des actions déjà mises en place,
- et, sur la base d'un audit croisé entre le COTECH et la santé au travail, permet d'élaborer le plan d'action pluriannuel pour réduire ces risques.

Le document unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Le document unique sera consultable par voie dématérialisée sur l'Intranet de la Ville et matérialisée, sur demande, auprès de l'assistant de prévention ou du service ressources humaines.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'entériner le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action tels qu'annexés à la présente délibération,
- d'approuver l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'action issu de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique,
- d'inscrire les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2024 et suivants.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 mai 2024

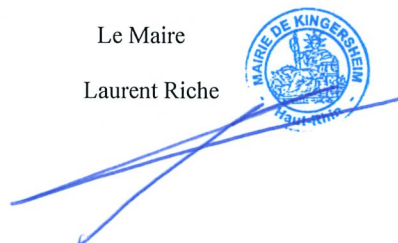
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 mai 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 mai 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 22
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 11
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis,
UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, BRAND Denis, GACOIN Thomas,
ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
11

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à RICHE Laurent
LEIB Hélène a donné procuration à GATTESCO Francis
WEBER Daniel a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
MAYORAL Caroline a donné procuration à BROMBACHER Christian
WALD Frédéric a donné procuration à GERRER Valérie
HAMMERER Emilie a donné procuration à FRITTOLINI Claudia
LITZLER Corine a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
ACHA Giulia a donné procuration à JACQUIN Myrna
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
HEYER Pascal a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

19. Diagnostic des risques psychosociaux (RPS) : intervention du CDG 68

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Une obligation de moyens renforcée incombe à chaque employeur pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents. Il appartient à la Ville de Kingersheim, en tant qu'employeur, d'évaluer les risques professionnels, notamment dans le cadre du diagnostic des risques psychosociaux (RPS).
Le Centre de Gestion propose un accompagnement dans la réalisation de ce diagnostic.

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis Comité social territorial en date du 19/04/2024 sur la démarche engagée,

Considérant qu'il appartient à la Ville de Kingersheim, en tant qu'employeur, d'évaluer les risques professionnels dans le cadre du document unique (DUERP) dont les risques psychosociaux et de prendre les mesures adéquates,

Considérant que la démarche des risques psychosociaux doit permettre :

- ✓ d'identifier les facteurs de risques psychosociaux existants et les ressources dont disposent les agents,
- ✓ d'analyser si les contraintes sont supérieures aux ressources ou inversement,
- ✓ de mettre en place un plan d'action pluriannuel,
- ✓

Considérant qu'au-delà de la simple réponse à des obligations réglementaires, la collectivité s'engage dans une démarche de prévention des risques psychosociaux et d'amélioration des conditions de travail qui se veut participative et dynamique,

Considérant que pour mettre en œuvre sa stratégie de prévention, l'employeur a notamment la possibilité de travailler avec un prestataire externe,

Après avoir pris connaissance des conditions générales de l'intervention du service Conseil en Organisation et Santé au Travail pour la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux, proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin tel qu'arrêté par son Conseil d'Administration en sa séance du 21 mars 2016 (fiche annexe : Démarche accompagnement RPS CDG68), la Ville mandate le CDG68 pour réaliser cette démarche afin de bénéficier d'un professionnel expérimenté et extérieur, dans un souci de neutralité.

Le diagnostic prendra la forme d'entretiens collectifs (par unité de travail) et individuels qui permettront au CDG68 de rendre à la collectivité une analyse complète de l'exposition aux facteurs de risques psychosociaux.

Un plan d'action sera ensuite établi afin de répondre aux éventuels dysfonctionnements qui seraient identifiés, et de prendre les mesures nécessaires pour supprimer ou a minima réduire l'exposition aux facteurs de risques potentiels.

Au regard du nombre d'unité de travail au sein de la Ville de Kingersheim, ce travail se déroulera sur 2 années à compter de 2024.

Cette intervention pourra faire l'objet d'une demande de subvention (délibération suivante n°20).

En parallèle, le service Conseil en Organisation et Santé au Travail du CDG 68 pourra lorsque cela s'avère opportun proposer des missions complémentaires de conseil en organisation pour l'un ou l'autre service de la collectivité.

Une première mission de ce type sera réalisée auprès du service des espaces verts du Centre Technique Municipal.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'accepter la proposition d'intervention du service Conseil en Organisation et Santé au travail du Centre de Gestion du Haut-Rhin pour la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux,
- d'accepter la proposition d'intervention de ce même service pour réaliser du conseil en organisation auprès de services de la collectivité,
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tous les actes et documents y afférent,

- d'approuver l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issu de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du diagnostic des risque psychosociaux,
- d'inscrire les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2024 et suivants.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 mai 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 mai 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 mai 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 22
Étaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 11
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis,
UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, BRAND Denis, GACON Thomas,
ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
11

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à RICHE Laurent
LEIB Hélène a donné procuration à GATTESCO Francis
WEBER Daniel a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
MAYORAL Caroline a donné procuration à BROMBACHER Christian
WALD Frédéric a donné procuration à GERRER Valérie
HAMMERER Emilie a donné procuration à FRITTOLINI Claudia
LITZLER Corine a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
ACHA Giulia a donné procuration à JACQUIN Myrna
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
HEYER Pascal a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

20. Demande de subvention au fonds national de prévention pour la réalisation du diagnostic des RPS et l'élaboration du plan de prévention

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources
humaines et de l'économie locale

Une obligation de moyens renforcée incombe à chaque employeur pour assurer la sécurité et protéger la santé
physique et mentale des agents. Il appartient à la Ville de Kingersheim, en tant qu'employeur, d'évaluer les
risques professionnels, dont font partie les risques psychosociaux (RPS).

Une subvention peut être demandée au Fond National de Prévention pour la réalisation de ce diagnostic et
l'engagement de la collectivité dans une démarche de prévention active.

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale
Vu l'avis Comité social territorial en date du 19/04/2024 sur la démarche engagée
Vu le programme d'actions du Fonds National de Prévention de la CNRACL
Vu la délibération précédente n°19 du Conseil municipal en date du 29 mai 2024

Le Conseil municipal a décidé de s'engager dans la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux et pour ce faire de solliciter l'intervention proposée par le service Conseil en Organisation et Santé au Travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

La réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux fait partie des obligations réglementaires incombant à l'autorité territoriale en matière de santé et de sécurité au travail.

Cette démarche fait suite à la circulaire du 25 juillet 2014, relative à la mise en œuvre dans la Fonction publique territoriale, de l'accord-cadre du 22 octobre 2013, concernant la prévention des risques psychosociaux.

La Ville s'inscrit dans cette démarche et souhaite impulser une réelle dynamique autour des questions d'amélioration des conditions de travail et de bien-être au travail.

Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin se chargera de la réalisation du diagnostic, du suivi de la démarche et de l'analyse des diagnostics pour accompagner la Ville de Kingersheim à la conception d'un plan de prévention.

La réalisation de ce projet requiert du temps et la mobilisation de compétences. Pour le mener à bien, il convient d'y associer les agents, l'assistant de prévention, les référents de prévention, les partenaires sociaux du CST, la direction générale, le service ressources humaines, ainsi qu'un représentant de l'autorité territoriale.

Un chef de projet au sein de la collectivité a été nommé pour le suivi de ce projet.

A ce titre, un partenariat peut être établi avec le Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) qui a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

L'obtention du financement est conditionnée par :

- la présentation d'un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social
- la déclinaison et mise en œuvre des plans de prévention issus du diagnostic des risques psychosociaux
- la veille de l'appropriation des outils et méthodes développés par le Centre de Gestion vers les services en interne dans le but d'être autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Un dossier, pourra être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP. À cet effet, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin accompagne les collectivités dans le montage des dossiers de subvention.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de s'engager dans une démarche globale de prévention des risques psychosociaux basée sur la réalisation du diagnostic et du plan de prévention
- de s'engager à mettre les moyens humains et financiers requis afin de mener à bien les actions de prévention qui en découlent,
- d'autoriser la sollicitation d'une subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et son inscription budgétaire,

- d'autoriser le Maire ou son représentant, à prendre et à signer tous les actes et documents y afférents,
- d'inscrire les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2024 et suivants.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 mai 2024

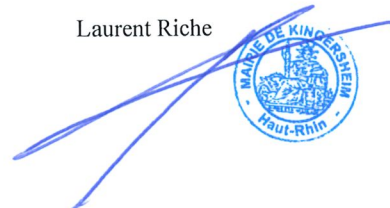
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 mai 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 mai 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 22
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 11
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis,
UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, BRAND Denis, GACOIN Thomas,
ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
11

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à RICHE Laurent
LEIB Hélène a donné procuration à GATTESCO Francis
WEBER Daniel a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
MAYORAL Caroline a donné procuration à BROMBACHER Christian
WALD Frédéric a donné procuration à GERRER Valérie
HAMMERER Emilie a donné procuration à FRITTOLINI Claudia
LITZLER Corine a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
ACHA Giulia a donné procuration à JACQUIN Myrna
QUARTUCCI Luca a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
HEYER Pascal a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

21. Télétravail

Rapporteur : Madame Valérie Gerrér, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Le télétravail constitue un outil d'attractivité des collectivités et de modernisation de l'action publique. Après une expérimentation réussie, il semble aujourd'hui pertinent de mettre en place durablement le télétravail et d'adopter les modalités de sa mise en œuvre.

Vu le Code de la Fonction Publique et notamment les articles L1222-9 à L1222-11 et L430-1,
Vu le Décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,
Vu l'Accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique,
Vu l'avis du Comité social territorial en date du 07 juin 2023,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2023 instaurant à titre expérimental le télétravail et adoptant les modalités de mise en œuvre du télétravail définies dans le règlement intérieur,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 19 avril 2024 suite au bilan positif de l'expérimentation,

Considérant qu'un agent qui exerce ses fonctions en télétravail bénéficie des mêmes droits et obligations qu'un agent les exerçant sur son lieu de travail,

Considérant le principe de réversibilité des deux parties,

Considérant que la Ville a la possibilité de mettre en œuvre le télétravail dans une dynamique de :

- modernisation de l'action publique favorisant un management centré sur l'autonomie, la responsabilité, la confiance et l'efficacité
- amélioration de la qualité de vie au travail des agents en favorisant une meilleure articulation vie professionnelle et vie privée
- protection de l'environnement par la limitation des déplacements,

Considérant que l'expérimentation du télétravail qui s'est déroulée d'octobre 2023 à mai 2024 a permis de mettre en comparaison la théorie du règlement télétravail et la pratique, d'analyser les apports pour les agents et les encadrants, de faire évoluer la technique et l'informatique pour que le télétravail puisse se passer dans de bonnes conditions. Ce qui en fait une expérimentation réussie,

Il est proposé :

- de mettre en œuvre le télétravail pour les agents de la Ville de Kingersheim dont les activités sont télétravaillables
- d'intégrer les dispositions suivantes formulées lors de l'expérimentation du télétravail au règlement télétravail :
 - **L'intérêt du télétravail doit être motivé par l'agent** dans le formulaire de demande, le responsable de service ainsi que le DGS doivent être convaincus de l'utilité du télétravail.
 - **Le calendrier des jours télétravaillés devra être défini et validé par le supérieur hiérarchique et l'autorité territoriale** : pour permettre aux services de continuer de fonctionner en présentiel. Lors de sa demande, l'agent indique le jour de télétravail souhaité. Il peut évoluer en fonction des nécessités organisationnelles du service.
 - **Conformité électrique confirmée par un professionnel extérieur**
 - **Le télétravail ponctuel est autorisé à condition qu'il soit réalisé au minimum 12 jours dans l'année** : cette disposition est prise au vu du coût de mise en œuvre du télétravail supporté par la collectivité.
 - **Badgeage de la journée réalisée en télétravail, pas d'application d'un forfait journalier** : le temps passé en télétravail doit être comptabilisé au même titre que le temps passé au bureau dans la limite de 8h/jour.
 - **Il pourra être demandé à l'agent, sur demande de son responsable hiérarchique de justifier le rendu de ses missions** : une réunion pourra être organisée en dehors de l'entretien professionnel pour échanger à ce sujet. Lors de l'entretien professionnel, les missions et les conditions de réalisation du télétravail devront être abordées et appréciées.
 - **Il pourra être demandé à un agent en télétravail de revenir sur site sans délai afin d'assurer la continuité du service en présentiel (si nécessaire)** : concerne l'ensemble des services et principalement les services accueillant du public.
 - **Pour permettre l'organisation du service et l'analyse technique des besoins, les demandes seront traitées 2 fois par an** :
 - 1^{er} avril pour les demandes faites lors des entretiens professionnels
 - 1^{er} octobre pour les demandes faites en dehors des entretiens professionnels
 - **une communication importante auprès des agents sur ce que c'est d'être en télétravail** : être en télétravail c'est être en situation de travail. Les agents en télétravail sont joignables au même titre que les agents en présentiel.
 - **Le développement de l'organisation de réunions à distance**
 - **L'allocation de moyens budgétaires supplémentaires** au service informatique pour l'achat de matériel informatique mais aussi de licences Office à distance.
- de retenir les conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail telles que définies dans le règlement télétravail mis à jour, joint en annexe et comportant les thématiques suivantes :

Cadre du télétravail	Cadre juridique et définition du télétravail Bénéficiaires Activités télétravaillables Lieux d'exercice du télétravail
Modalités du télétravail	Durée du télétravail Temps de travail de l'agent en télétravail Télétravail en situation exceptionnelle
Droits et obligations de l'agent	Droit et obligations généraux Droit à la déconnexion Formation Télétravail et entretien professionnel
Modalités d'accès au télétravail	Demande Autorisation, durée et convention télétravail Refus Recours Interruption du télétravail
Moyens mis à disposition	Equiperment de télétravail Assistance Forfait télétravail Frais de repas
Santé et sécurité du télétravailleur	Conditions de télétravail Les risques professionnels auxquels l'agent peut être exposé Le rôle du Comité social territorial
Responsabilités et assurances	Accident de télétravail Responsabilité en cas de sinistre causé aux biens du télétravailleur

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'instaurer le télétravail au sein de la Ville de Kingersheim,
- d'adopter les modalités de mise en œuvre du télétravail définies dans le règlement télétravail,
- d'inscrire les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2024 et suivants.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 mai 2024

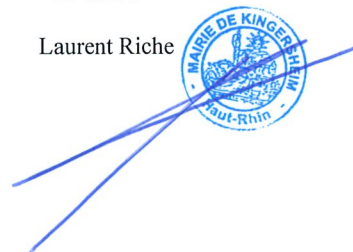
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Les délibérations sont tenues à disposition au secrétariat général de la mairie.

Mis en ligne le 30 mai 2024

